Syndicat d'élevage du cheval « Trait du Nord »

Hôtel de Ville 59407 Cambrai

Compte-rendu

du Conseil d'Administration extraordinaire du lundi 05 mai 2025

à l'institut de Genech

Présents :

M. Vincent DEHEUL, Président
Me Marie DENAES, Vice-Présidente
M. Patrick BEZE, Vice-Président
Me Wivine GOLIASSE, Trésorière
Me Cassandre DEHEUL, Secrétaire (visio)
M. Bertrand BLONDIAU, Membre
M. Cyril CANONNE, Membre
M. Damien DAVID, Membre
M. Jean-Christophe GODIN, Membre
M. Ludovik MORTELECQUE, Membre
M. Yves SPRIET, Membre
M. Jacques VAN VOOREN, Membre
Mme. Charlène GREFFE, chargée de mission
Mme. Mélanie GAFFET, CRRG

Excusés :

M. Jean-Sébastien HOUVENAGEL, Membre

Ordre du jour :

- Validation du PV du CA du 25/03/2025
- Pôle cheval Trait du Nord
- Questions diverses

Validation du PV du CA du 25/03/2025

Le PV est validé à l'unanimité.

Pôle Cheval Trait du Nord

Dossier Interreg
Dans le premier dossier que nous avions déposé, la préservation des races de trait faisait partie intégrante de l'axe biodiversité. Cependant, en raison de la définition de la biodiversité dans ce projet Interreg en 7.2 par la commission européenne, ce projet n'avait pas été retenu. Dans la seconde phase, des chiffres ont été déposés pour des actions, alors même que les partenaires belges ne disposaient pas de salarié pour les mettre en œuvre. Par ailleurs, comme les subventions arrivent en différé, dans l'Interreg Eqwos Le Syndicat avait contracté un emprunt sur quatre ans, les garanties étant solides. Concernant les Traits Flamand, ils fonctionnent avec 7 000 €, de budget annuel, alors que les Traits Belge fonctionnent avec des fonds privé rendant le montage du dossier particulièrement complexe. De plus, le groupe meneur ASBL ne dispose pas de la trésorerie nécessaire pour couvrir les charges, ce qui complique la possibilité de déposer une demande de subvention en l'absence de salarié pouvant réaliser les missions prévues dans le dossier.

Les collaborateurs de ce projet n'ayant pas répondu malgré les nombreuses relances, et en raison de la date limite de dépôt, la progression du projet a été compliquée, ce qui a conduit à la clôture du dossier Interreg faute de réponse de la part des partenaires belges.

Mme. Duhamel n'a pas pu continuer le montage du dossier de subvention Interreg. Il ne s'agit pas de remettre en cause Julie, qui n'a jamais reçu de réponse, même après l'envoi d'un courrier annonçant l'arrêt du projet.

Un courrier a été rédigé et remis aux opérateurs et transmis aux membres du CA. Suite à ce courrier, il n'y a pas eu de retour de la part des autres opérateurs.

Les administrateurs ont exprimé leur regret que le projet Interreg n'a pas pu être mené jusqu'à la phase 2, malgré le temps et l'énergie mobilisés. Marie DENAES s'est interrogée sur le fait qu'il aurait peut-être été utile que Julie DHUAMEL se déplace pour aller à la rencontre des opérateurs et les soutenir, comme avait pu le faire Hélène DUBOIS auparavant. Toutefois, cela n'aurait sans doute pas permis de surmonter les difficultés financières rencontrées par certains partenaires.

Vincent DEHEUL rappelle qu'il est désormais nécessaire de se concentrer sur l'avenir du pôle et de réfléchir à des solutions pour conserver l'emploi de Marion Roussel.

Aspect financier
Quel avenir pour le Pôle cheval Trait du Nord ? L'espérance de le garder est réduite sans la subvention Interreg, y a-t-il une ou des solutions pour maintenir le poste de Mme Roussel ?

M. Spriet indique que le Syndicat, auparavant basé à Saint-Amand-les-Eaux, réalisait des prestations pour le Parc Naturel Scarpe-Escaut. Depuis son implantation à Genech, le Parc continue de soutenir le Syndicat en maintenant certaines prestations, bien que la demande ait diminué au fil des années. Les interventions sont facturées à l'Institut de Genech pour les prestations ou les formations, ainsi qu'à l'heure pour les activités avec les élèves (30 €/h). Une revalorisation tarifaire est en cours de négociation.

Une subvention annuelle de 52 000 € est versée par la Région pour le fonctionnement du pôle depuis 2018, mais ce montant n'apparaît pas distinctement dans les bilans. En 2023, le montant total des subventions régionales s'élevait à 114 000 €, avec une seule comptabilité consolidée et une ventilation globale des 114 000 €. Une subvention complémentaire de 30 000 € a également été allouée pour 2024, pour continuer le pôle dans l'attente du programme Interreg. Toutefois, dans les bilans, il n'est pas possible de distinguer clairement le détail de ce financement puisque le syndicat et le pôle ne sont pas deux entités distinctes. Damien DAVID trouve que ce n'est pas suffisamment expliqué et détaillé -au cours de l'assemblée générale. Il pourrait être pertinent d'ajouter en commentaire que des fonds Interreg étaient encore présents pour la trésorerie en 2023 en raison d'un décalage temporel.

Pour 2025, la Région demande un budget prévisionnel, avec une enveloppe prévue de 114 000 € minorée de 10 %. Pour les lignes subventionnables, elle couvre un certain pourcentage des dépenses. Il est arrivé qu'une année, l'enveloppe allouée ne soit pas entièrement utilisée en raison de dépenses moindres. Il est donc nécessaire de ne

pas majorer les prévisionnels : si les dépenses atteignent le montant prévisionnel, la Région verse l'intégralité de la somme prévue.

La délocalisation a eu un impact : à Saint-Amand, l'organisation des formations (ouvertes aux adhérents et aux extérieurs.) était plus simple, notamment à l'époque de la "Route du Poisson", où de nombreuses sessions étaient proposées. Est-il possible de relancer le développement de ces formations ? Des formations peu coûteuses à l'unité mais représentant une somme importante lorsqu'elles s'accumulent. Par ailleurs, le week-end, la carrière du centre équestre de l'école de Genech peut être éventuellement mise à disposition pour organiser les passages de galops.

À noter que le pôle ne fait pas de prestations autres facturées, pour ne pas nuire aux prestataires privés : la question se pose : la fermeture du pôle est-elle la seule option ?

Point sur les actions du pôle
Nous avons discuté de la partie budget mais pas de la partie actions qu'en est-il ?

Le nombre d'actions a fortement diminué ces dernières années. Le pôle fonctionnait sur la base de contrats pluriannuels sur 3/4 ans ; mais on observe aujourd'hui un resserrement budgétaire : les financements se réduisent, les décisions politiques des communes sont en attente, notamment en raison des élections prévues en 2026.

Le pôle continue à assurer certaines prestations gratuitement, tandis que les prestataires sont rémunérés. Ce sont d'ailleurs ces prestataires qui assurent une partie de la visibilité de la race et qui participent activement à son rayonnement. Sur certaines actions, leur impact est plus visible que celui du pôle lui-même.

Il ne s'agit pas de maintenir un salarié uniquement pour préserver une structure administrative. Il est nécessaire de s'interroger sur le rôle réel du pôle aujourd'hui. Patrick n'est pas référent du pôle, c'est Marie qui l'est ; lui est conseiller. Marion, pour sa part, ne peut pas assurer seule la charge de travail et nous ne pouvons pas recruter de renfort, en l'absence de financements Interreg.

Enfin, une question importante reste en suspens : les bénévoles intervenant dans le cadre des soins aux chevaux le WE sont-ils couverts par une assurance ?

Malgré de nombreuses relances, Marie DENAES indique n'avoir eu connaissance des noms des bénévoles que ce jour. Il semblerait par ailleurs que ces derniers aient l'accord de la direction de l'Institut, mais sont-ils couverts par les assurances ?

Point sur le poste de Marion
Des difficultés sont apparues dans les relations entre Marion et les référents du Pôle, des questions se posent par rapport à l'avenir.

Pistes de réflexion pour l'évolution du pôle
Deux scénarios sont envisageables, avec des budgets similaires :

Yves SPRIET a préparé différents scénarios, mais Damien DAVID regrette le manque de consultation des référents lors de son élaboration. Peu de personnes ont été associées au montage, et une concertation plus large avec le CA aurait été souhaitable. Une prise de décision pourrait être envisagée d'ici le 20 mai par ailleurs, il est précisé que la réunion d'aujourd'hui ne remplace pas le prochain conseil d'administration : elle a pour objectif principal d'échanger et de débattre des options du Pôle et qu'aucune décision n'a été prise en amont. Yves SPRIET a simplement réfléchi à des propositions, afin de gagner du temps de réflexion. Il avait présenté en amont les propositions à Wivina GOLIASSE pour s'assurer de l'aspect financier. Le document a été transmis aux administrateurs en amont du CA pour qu'ils puissent étudier les possibilités.

Scénario 1 : Situation actuelle
Ce scénario repose sur le fonctionnement actuel, avec un seul salarié et un groom pour les travaux en attelage. Il pourrait être intéressant d'envisager une phase d'expérimentation ou d'ajuster certaines actions, notamment celles faisant appel à des prestataires extérieurs. Un budget de 4 500 € pourrait être mobilisé si d'autres prestataires sont sollicités ou pour combler certains manques ponctuels. Les actions de démonstration sont privilégiées plutôt que les chantiers.

Actuellement,pour 2025, 47 000 € sur 100 000 € sont attribués au pôle, tandis que 53 000 € sont fléchés vers le syndicat et les éleveurs. Mais en cas de disparition du pôle, ce sont plus de 47 000 € de financement qui seraient perdus.

Scénario 2 : Arrêt de l'écurie du Syndicat.

Dans ce scénario, le recours aux prestataires reste central, mais leur coordination pose des difficultés. Ils peuvent éventuellement être mobilisés à la dernière minute, rendant l'élaboration d'un planning complexe.Une réduction du poste actuel à un mi-temps est proposée. Cela permettrait de répondre aux besoins identifiés tout en renforçant l'appui à la chargée de mission et en structurant les prestations à venir. Il est impératif que toutes les missions soient rémunérées, y compris celles effectuées pour l'Institut. La convention en cours doit être revue, notamment en raison de la diversité des prestataires impliqués. Un planning mensuel devrait être mis en place afin d'anticiper les disponibilités et d'éviter les interventions en urgence.

Les prestataires effectuent leurs missions, mais la présence sur site d'une personne diplômée reste obligatoire pour l'encadrement des élèves ou étudiants, selon les exigences liées au diplôme.

Une convention formelle entre le Syndicat et l'Institut devra encadrer ces éléments, en tenant compte des spécificités réglementaires du BPJEPS, notamment que seul le diplôme fait foi pour encadrer les élèves.

À noter : un mail a été envoyé à Marie DENAES le 24 avril par M. BOULINGHUEZ David, directeur adjoint, demandant la liste des personnes encadrant les élèves, accompagnées de leur carte professionnelle et de leurs diplômes

Il devient urgent de se poser la question de l'avenir du pôle : poursuivre dans cette configuration apporte-t-elle une réelle valeur ajoutée ? Si une solution viable est trouvée pour redéfinir le fonctionnement du pôle, il sera alors plus facile d'envisager une adaptation pour le poste de Marion. Cela soulève une interrogation centrale : est-ce que cela vaut vraiment la peine de maintenir ce dispositif tel quel, et dans quelles conditions ?

Dans l'immédiat, l'année en cours doit être menée à terme, notamment vis-à-vis des engagements pris avec l'Institut. Toutefois, il est important de rappeler que l'avenir du pôle ne concerne pas uniquement Marion ROUSSEL.

Le Pôle pourrait envisager de développer des opportunités pour les prestataires et les chevaux, mais les retombées actuelles restent très limitées. Il apparaît que plusieurs prestataires, comme ceux travaillant avec les Boulonnais ou les Percherons, parviennent à s'organiser et à trouver du travail sans structure équivalente au Pôle. Le Syndicat des utilisateurs fonctionne de manière distincte.

Sur le volet matériel hippomobile, Wivina GOLIASSE a fait une énumération basée sur l'inventaire 2024, mais l'état réel de certains matériels pose question.

De plus, l'implantation du pôle au sein de l'Institut semble difficilement pérenne à long terme dans la situation actuelle. Bien que la réunion avec la direction se soit déroulée positivement, il convient de garder à l'esprit que l'Institut prévoit un projet de construction à l'emplacement actuel des paddocks.

Genech Conseil, organisme de formations, va être localisé à l'Institut de Genech ; donc le bureau risque d'être déplacé. Et s'il fallait quitter l'Institut, Sars et Rosières est une éventualité. Existe-t-il une salle de réunion à proximité pour maintenir nos activités dans de bonnes conditions ? Oui, plusieurs. Si fermeture du Pôle, y aura-t-il des répercussions avec le lycée.

Faut-il consulter les adhérents ? La question se pose, mais une consultation large risque d'ouvrir la porte à des réactions tous azimuts, sans réelle maîtrise des enjeux techniques et stratégiques. Il est sans doute préférable, dans un premier temps, de bien cadrer le sujet en conseil d'administration avant d'envisager une communication ou une consultation ciblée et structurée.

Premières conclusions

Un tour de table a été organisé afin de recueillir l'avis de chacun à l'issue de cette première réunion de réflexion sur l'avenir du pôle. En l'absence de Jean-Sébastien HOUVENAGEL, Vincent DEHEUL l'a contacté par téléphone pour recueillir son point de vue.

À l'unanimité, les administrateurs s'accordent à dire que le scénario 1; le maintien du fonctionnement actuel du pôle n'est pas envisageable. Le deuxième scénario repose sur un fonctionnement avec un salarié, mais sans les chevaux.

Les administrateurs ont évoqué l'hypothèse de créer un poste à mi-temps, axé principalement sur la communication et la valorisation. Si cette option venait à être retenue et que les chevaux étaient vendus, le matériel, quant à lui, serait conservé afin de continuer à être proposé à la location. Au regard des préoccupations des administrateurs quant à la viabilité économique du pôle dans sa dynamique actuelle, il a été décidé d'organiser un entretien avec Marion ROUSSEL afin de lui exposer la situation. Vincent DEHEUL assurera la rédaction et l'envoi de la convocation par courrier recommandé.

L'avenir du pôle sera rediscuté lors du conseil d'administration prévu le 20 mai, au cours duquel une décision devra être prise.

Questions diverses :

Salon Fibois Ohlain
Il a été rappelé que c'est bien Ludovik MORTELECQUE qui est chargé de construire le parcours pour le concours. Julie BERSILLON n'a pas ce rôle et pourrait éventuellement intervenir pour des démonstrations le vendredi.

Frais d'entretien du camion
Un devis de 1 500 € a été évoqué pour une vidange. Si cette opération n'est pas indispensable pour le contrôle technique, il n'y a pas lieu de la faire immédiatement.

Bilan SIA
Damien DAVID a souhaité connaître le bilan financier du salon. Toutefois, Wivina GOLIASSE a précisé qu'elle n'avait pas encore reçu l'ensemble des factures nécessaires pour pouvoir l'établir. Le bilan sera donc présenté lors du prochain Conseil d'Administration, en espérant que d'ici là, les dernières factures auront été réceptionnées, ainsi que le montant de la subvention.

IAC
Melanie GAFFET souhaite la mise en place d'une commission rapide avant l'été pour revoir les modalités des IAC et étudier un avenant pour l'acceptation des doses restantes.

Prochain CA le 20 mai 2025 à 19h.

SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD
348, rue de la Libération
59 242 GENECH
06 48 97 43 05
traitdunord@orange.fr

Conseil d'Administration
Lundi 05 Mai 2025
GENECH

NOM, Prénom	SIGNATURE
DEHEUL Vincent	
SPRIET Yves	
Goliasse wivina	
DAVID Damien	
GAFFET Mélaine	
DENAES Marie	
Houdiau Gérard	
Van Vooren Jacques	
Bezé Patrick	
Jean Christophe GODIN	
Mortelegane Sudorit	
Canonne Cyril	